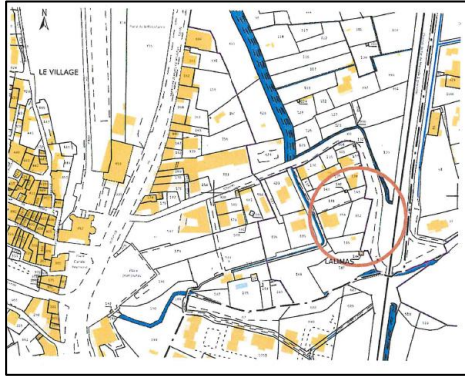


## Déclaration préalable pour la transformation d'un garage en pièce de vie

➤ **Dépôt de la demande :**

- Dépôt en ligne : sur <https://sitmahp.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier>
- Dépôt papier : 1 exemplaire à déposer dans votre mairie ou par courrier.
  
- **Délai d'instruction du dossier complet : 1 mois (2 mois en secteur de patrimoine protégé - ABF)**

➤ **Constitution du dossier :**

| PIECES DU DOSSIER  |   |
|--|---|
| <b>1- FORMULAIRE</b>   |   |
| <p style="text-align: center;"><b>Dépôt en ligne</b></p> <p>Les informations sont à remplir directement sur le téléservice lors du dépôt en ligne :<br/><a href="https://sitmahp.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier">https://sitmahp.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier</a></p> <p>Les éléments à renseigner sont les mêmes que dans la version papier du formulaire CERFA.</p>  | <p style="text-align: center;"><b>Dépôt papier</b></p> <p>Le formulaire est à télécharger sur <a href="http://www.service-public.fr">http://www.service-public.fr</a></p> <p style="text-align: center;">CERFA N° 16702* (pour maison individuelle)<br/><a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2028">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2028</a></p> <p><i>Rubriques à renseigner :</i><br/>                     Rubriques 1, 2 et 3 – identité et coordonnées du déclarant (téléphone et mail conseillés), terrain,<br/>                     Rubrique 4.1 - indiquer la description du projet<br/>                     Rubrique 4.2 – surface des constructions existantes et la surface créée (= surface du garage),<br/>                     Rubrique 8 – dater et signer</p> |
| <b>2- PIECES A FOURNIR - Les plan transmis doivent être en format PDF pour les dépôts en ligne.</b>  |   |
| <p><b>PLAN DE SITUATION (DP1)</b></p> <p>Fournir un plan de situation permettant de localiser votre terrain à l'intérieur de la commune. Vous pouvez réaliser le plan de situation sur le site internet <a href="http://www.cadastre.gouv.fr">www.cadastre.gouv.fr</a>, Il vous suffit de rentrer l'adresse de votre terrain et d'imprimer ce plan à une échelle de 1/2500<sup>ème</sup>.</p> <p><b>Voir notice d'aide : réaliser un plan de situation</b></p> |   |

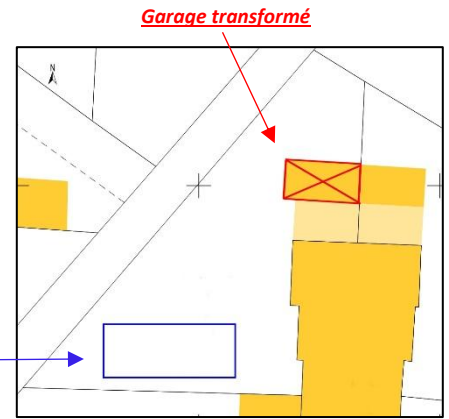
## PLAN DE MASSE (DP2)

Sur un fond cadastral [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr), indiquer sur le plan à l'échelle, l'emplacement exact du garage transformé.

Indiquer également sur le plan de masse, l'emplacement sur votre propriété, des places de stationnement existantes conservées ou créées par compensation du garage supprimé.

Voir notice d'aide : réaliser un plan de masse

Places de stationnement  
Existantes conservées



## LE PROJET (DP4 et/ou DP11)

Fournir des éléments permettant une bonne compréhension du projet :

- un descriptif indiquant les matériaux et teintes envisagés pour la transformation.
- des élévations cotées de la façade transformée sous forme de dessins ou de plans.

## L'INSERTION (DP6)

Photomontage à partir de la photo de l'existant permettant d'appréhender le projet dans son environnement.

Avant :



Après :



## PHOTO(S) DE L'EXISTANT (DP7 et DP8)

Vue élargie du garage et de la maison prise à partir de la rue (domaine public).

DP7  
vue de près



DP8  
Vue de loin



Le Service ADS est à votre disposition en amont du dépôt de la déclaration préalable afin de vérifier la faisabilité réglementaire et/ou architecturale de votre projet.

Accueil du public en mairie de Château-Arnoux-Saint-Auban aux horaires indiqués sur le site de la mairie  
<https://chateau-arnoux-saint-auban.fr/presentation/>

Contact du service : Tel : 04 86 89 10 14 Courriel : [adscasa@mairie-casa04.fr](mailto:adscasa@mairie-casa04.fr)

Mise à jour : mai 2026